

crois être sûr qu'elle n'est pas plus longue que sa sœur aînée et que vous ne trouverez pas à ajouter 56 lignes dans le contingent de mots qu'on peut renfermer dans trois pages. Vous remarquerez cependant que mon écriture ne peut pas s'appeler une écriture fine, et que le corps de mes lettres , par exemple , est *beaucoup plus gros que* celui des vôtres. Je ne sais pas en vérité comment il se fait que j'entasse quelques lignes de plus que vous dans une page. Je ne puis l'attribuer qu'au plaisir que j'éprouve de causer avec vous , et qui me fait toujours craindre que mon papier ne finisse trop tôt. J'aurois honte de ma prolixité , si j'employois le caractère ordinaire dans une correspondance. Cette lettre auroit plus de poil à payer, et je n'oserois certainement pas vous l'envoyer. Au lieu que trois pages, tellement remplies qu'on les suppose, ne sont jamais que trois pages , c'est-à-dire une simple lettre. Comme le temps me manque pour relire celle-ci, voulant qu'elle parle au moins aujourd'hui , je recommande à votre indulgence les omissions sans nombre, les oublis d'accents et de ponctuation dont sans doute elle est pleine. J'espère que vos excellents yeux viendront à bout de déchiffrer ma mauvaise écriture que mes détestables plumes font paroître plus mauvaise encore. On m'assure, d'une manière si positive , que M. Pilt a été en prison , que je ne puis en douter et que je ne conçois pas comment vous n'en avez pas été instruit, et comment il a pu en sortir si tôt.

Vous savez qu'il y a une prodigieuse quantité de prisonniers d'arrêlés à Toulouse, tous les membres du Parlement, nobles, dames et gens de tout état. La municipalité de Béziers , qui plus sage, s'est vue forcée par . . . qui ne l'est pas à beaucoup près autant, de retenir cinq personnes en charte privée à l'Hôtel-de-Ville, d'en consigner cinq autres qui ont la ville pour prison , et M. de Lescure, que vous connoissez , dans sa maison dont il ne peut sortir, et qui cepen-